



**Monsieur le Ministre d'Etat**  
**Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire**  
A l'attention du Bureau Exploration Production des Hydrocarbures  
DGEC -Direction de l'énergie -SD2- Bureau 2A  
41, boulevard Vincent Auriol  
75703 Paris Cedex 13

Nos réfs. : VRMD/138-2009  
Colis recommandé avec AR

Parentis-en-Born, le 2 mars 2009

**Objet : Demande en concurrence d'un Permis Exclusif de Recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Champfolie »**

Monsieur le Ministre,

Je, soussigné Peter Sider, de nationalité canadienne et domicilié au 54 allée des Althéas 40600 Biscarrosse (France), agissant en mes qualités de Directeur général de VERMILION REP S.A.S., Société par Actions Simplifiée française dont le siège social est à Parentis-en-Born, BP n°5 Route de Pontenx 40 161, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro B 410 964 837,

ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de la société VERMILION REP S.A.S., l'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches d'Hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie du territoire du département de Seine-et-Marne.

Cette demande entre en concurrence avec la demande de Permis Exclusif de Recherches d'Hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis des Trois Chênes » déposée le 11 avril 2008 par la Société Geopetrol.

L'avis de mise en concurrence prévu à l'article 19 du décret 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain concernant la demande du Permis des Trois Chênes a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 3 décembre 2008 (2008/C 308/06).

Nous déclarons, par analogie aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995 (JO du 01.09.1995), que :

**1) Nature des substances**

Les substances faisant l'objet de la demande sont exclusivement des hydrocarbures liquides ou gazeux.

**2) Durée du permis et nom**

Le permis exclusif de recherches en cause est sollicité pour une durée de **quatre années** (4 ans), et pourrait prendre le nom de "Permis de Champfolie".

**3) Limites du permis et superficie**

Le Permis Exclusif de Recherches s'étendrait à l'intérieur d'un bloc délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques exprimées en grades, le méridien d'origine étant celui de Paris :

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
A	0,62 gr E	54,00 gr N
B	0,80 gr E	54,00 gr N
C	0,80 gr E	53,80 gr N
D	0,50 gr E	53,80 gr N
E	0,50 gr E	53,88 gr N
F	0,57 gr E	53,88 gr N
G	0,57 gr E	53,94 gr N
H	0,59 gr E	53,94 gr N
I	0,59 gr E	53,96 gr N
J	0,60 gr E	53,96 gr N
K	0,60 gr E	53,97 gr N
L	0,61 gr E	53,97 gr N
M	0,61 gr E	53,99 gr N
N	0,62 gr E	53,99 gr N

Sont exclus de ce périmètre :

- La superficie de la concession de Charmottes (36,5 km<sup>2</sup>) :

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
O	0,67 gr E	53,95 gr N
P	0,77 gr E	53,95 gr N
Q	0,77 gr E	53,92 gr N
R	0,76 gr E	53,92 gr N
S	0,76 gr E	53,91 gr N
T	0,75 gr E	53,91 gr N
U	0,75 gr E	53,90 gr N
V	0,74 gr E	53,90 gr N
W	0,74 gr E	53,89 gr N
X	0,72 gr E	53,89 gr N
Y	0,72 gr E	53,88 gr N
Z	0,69 gr E	53,88 gr N
AA	0,69 gr E	53,90 gr N
AB	0,67 gr E	53,90 gr N

- La superficie de la concession de Brémonderie (11,3 km<sup>2</sup>) :

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
AC	0,75 gr E	53,88 gr N
AD	0,78 gr E	53,88 gr N
AE	0,78 gr E	53,86 gr N
AF	0,77 gr E	53,86 gr N
AG	0,77 gr E	53,85 gr N
AH	0,75 gr E	53,85 gr N
AI	0,75 gr E	53,84 gr N
AJ	0,71 gr E	53,84 gr N
AK	0,71 gr E	53,85 gr N
AL	0,72 gr E	53,85 gr N
AM	0,72 gr E	53,86 gr N
AN	0,73 gr E	53,86 gr N
AO	0,73 gr E	53,87 gr N
AP	0,75 gr E	53,87 gr N



Le périmètre ainsi défini englobe une superficie totale d'environ 281 km<sup>2</sup> portant sur partie du département de Seine-et-Marne.

- 4) Les titres miniers portant sur les hydrocarbures dont la Société VERMILION REP S.A.S. est titulaire ou pour lesquels elle a introduit des demandes sont listés dans l'annexe jointe à la présente.
- 5) L'exploration du permis sollicité consistera en :
  - la recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans les grès de Chaunoy d'âge Keuper (Trias).

A l'appui de notre requête, nous vous prions de trouver ci-joints les documents suivants, par analogie à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995.

- |  |                  |
|--|------------------|
| 1) Renseignements et pièces nécessaires à l'identification du demandeur, à savoir :  | Pièce jointe n°1 |
| ① renseignements administratifs,   |                  |
| ② un exemplaire certifié conforme des statuts de la société,   |                  |
| ③ un extrait du procès-verbal des délibérations de l'actionnaire unique en date du 31 décembre 2007, justifiant des pouvoirs de Mr Peter SIDER ,                                     |                  |
| ④ l'acte de constitution de la société.  |                  |
| 2) Cinq exemplaires signés de la carte à l'échelle de 1/100 000 <sup>e</sup> sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir. | Pièce jointe n°2 |
| 3) Un mémoire justifiant les limites de ce périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région.  | Pièce jointe n°3 |
| 4) Le programme des travaux envisagés, accompagné de l'engagement financier.   | Pièce jointe n°4 |
| 5) Une notice d'impact : cette pièce jointe n°8 fera l'objet d'un envoi complémentaire à la présente demande.  | Pièce jointe n°5 |
| 6) Engagements conformes à l'article 5 de l'arrêté du 28 juillet 1995, et à l'article 44 du décret n°2006-648 du 3 juin 2007.  | Pièce jointe n°6 |
| 7) Justifications des capacités techniques de <u>VERMILION REP</u> :   | Pièce jointe n°7 |
| ① descriptif des moyens techniques envisagés pour exécuter les travaux prévus ;  |                  |



- ② liste des travaux d'exploration ou de production auxquels VERMILION REP S.A.S. a participé depuis les 3 dernières années,
- ③ titres, diplômes et références professionnelles des cadres chargés du suivi et de la conduite des travaux d'exploration.

8) Justifications des capacités financières de VERMILION REP :

- ① notation à la Banque de France,
- ② 3 derniers bilans et comptes de résultats,
- ③ les engagements hors bilan de l'entreprise et les garanties ou cautions consenties par elle.
- ④ copie des garanties et cautions dont bénéficie VERMILION REP.

Pièce jointe n°8

Nous joignons à votre intention une copie de la présente demande et ses annexes, ainsi qu'une copie du dossier « allégé ».

Par ailleurs, nous effectuons les envois des copies de la demande à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre plus haute considération.

VERMILION REP S.A.S.

Peter Sider,  
Directeur général

PJ : - 1 copie du dossier.  
- 1 dossier allégé.

CC : - Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-  
- Monsieur le Préfet des Landes.

/pe